



# Conseil de sécurité

## CS/11373

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### Conseil de sécurité

7164<sup>e</sup> séance – matin & après-midi

#### **CONSEIL DE SÉCURITÉ: LES DÉLÉGATIONS EXHORTENT ISRAÉLIENS ET PALESTINIENS À SORTIR LES POURPARLERS DE PAIX DE L'IMPASSE ACTUELLE POUR SAUVER LA SOLUTION À DEUX ÉTATS**

Au terme des neuf mois de négociations prévus par Israël, l'Autorité palestinienne et le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, pour que les parties parviennent à trouver une solution au conflit israélo-palestinien, le Conseil de sécurité a tenu aujourd'hui son débat trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, l'occasion pour M. Robert Serry, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix dans la région d'appeler Palestiniens et Israéliens à surmonter l'impasse politique actuelle.

« L'inaction pourrait conduire à une crise sérieuse », a estimé M. Serry, affirmant que « l'impasse politique actuelle présente des risques importants sur la perspective d'une solution à deux États » et « ne serait pas sans conséquences sur la situation sur le terrain ».

Dans l'exposé qu'il a fait au Conseil de sécurité, le Coordonnateur spécial des Nations Unies a notamment rappelé que les factions palestiniennes, le Fatah et le Hamas, avaient conclu un accord de réconciliation et d'unité le 23 avril dernier, stipulant, entre autres choses, qu'un gouvernement palestinien de consensus national serait formé d'ici à cinq semaines et que des élections auraient lieu dans les six mois suivants.

À la suite de cette annonce, Israël a annulé une réunion prévue entre les négociateurs israéliens et palestiniens, puis, après avoir tenu une réunion d'urgence de son Cabinet gouvernemental le 24 avril, a pris la décision de suspendre les pourparlers avec la partie palestinienne, a ajouté M. Serry, constatant « l'incapacité des parties à surmonter » leurs différences ou à accepter un cadre proposé par les États-Unis.

M. Serry a concentré son intervention sur la question israélo-palestinienne, le Conseil de sécurité devant entendre des exposés sur la Syrie demain et sur le Liban la semaine prochaine. Il a jugé important d'œuvrer de concert en vue de définir un horizon politique sur la base des principes déjà établis. Il a mis l'accent sur la nécessité de profiter du moment actuel de réflexion pour discuter d'une reprise rapide des négociations, fondée sur les efforts entrepris par les États-Unis depuis neuf mois.

« Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, croit fermement que la communauté internationale et les parties disposent encore d'une fenêtre d'opportunité pour agir si elles souhaitent réaliser la vision de deux États pour deux peuples, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle des droits légitimes de chacun et de ceux de ses citoyens respectifs, y compris l'autodétermination », a déclaré le Coordonnateur spécial.

« Nous rejetons les excuses sans fondement qu'avance Israël pour justifier sa décision de suspendre les négociations et de prendre des mesures punitives contre les Palestiniens, et nous appelons la communauté internationale pour qu'elle tienne Israël responsable de l'obstruction au processus de paix », a lancé l'Observateur permanent de l'État de Palestine au cours du débat qui a suivi.

« Au lieu de choisir la paix avec Israël, « le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, a choisi la paix avec le Hamas », a déclaré, à son tour, le représentant d'Israël, indiquant que son pays voulait « négocier avec une entité unique, légitime et représentant le peuple palestinien ». Israël « ne négociera pas avec une Autorité qui signe des accords avec des terroristes », a-t-il tranché, en estimant qu'aucun jour ne passe sans que le Hamas ne cherche à détruire son pays.

Parmi la cinquantaine de délégations qui ont pris la parole, plusieurs ont convenu que le chemin vers la paix au Moyen-Orient était semé d'obstacles, mais qu'il était important, comme l'ont souligné les États-Unis, de maintenir l'objectif de parvenir à la solution à deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Plusieurs représentants, de même que le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ont demandé au Conseil de sécurité de faire pression sur la Puissance occupante pour qu'elle mette fin aux détentions arbitraires et aux mauvais traitements infligés aux prisonniers arabes et palestiniens, et qu'elle libère ces détenus palestiniens et leur prodigue des soins médicaux.

La délégation de la Jordanie a dénoncé comme étant une provocation et une menace la tentative de l'extrême droite israélienne de s'en prendre au statut du site de la mosquée Haram Al-Sharif/Al-Aqsa, craignant que ces agissements provoquent une crise « colossale ». La menace de l'extrême droite israélienne ne va pas seulement provoquer une crise de grande ampleur avec le monde musulman et même une partie du monde chrétien, mais elle va aussi poser une menace et un défi directs à l'un des deux voisins d'Israël avec qui Israël a signé un traité de paix, a-t-il dit. Ce ne serait pas simplement « une autre crise », ce serait, a insisté le représentant, « la » crise, celle qui dépasserait toutes les autres, celle contre laquelle nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher qu'elle n'éclate.

Les délégations ont également parlé de la crise syrienne, qualifiée de « tragédie du siècle » par le représentant de l'Arabie saoudite, et de la situation au Liban, pays dont la stabilité est gravement menacée par la présence de milliers de réfugiés fuyant les violences en Syrie.

De nombreux États Membres, comme le Maroc, ont exhorté les parties syriennes à la reprise de la Conférence de Genève II, tout en demandant également le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban.

La délégation de la France a dit qu'elle partageait la préoccupation de tous par les allégations concernant l'usage de gaz de chlore à Kfar Zeïta, qui aurait fait plusieurs victimes et de nombreux blessés. « Il va sans dire que les responsables de l'utilisation d'agents chimiques devront rendre des comptes, comme l'exige la résolution 2118 (2013) », a déclaré le représentant de la France.

## **LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE**

### **Déclarations**

M. ROBERT SERRY, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, a concentré son intervention sur le processus de paix au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité devant entendre des exposés sur la Syrie demain et sur le Liban la semaine prochaine. Il a rappelé que le débat d'aujourd'hui se tenait neuf mois après le lancement de négociations entre Israéliens et Palestiniens sous l'égide des États-Unis avec l'objectif convenu par les deux parties d'aboutir à un règlement global sur toutes les questions principales.

Cependant, a déclaré M. Serry, ces efforts ont vacillé en raison de l'incapacité des parties à surmonter leurs différends ou à accepter une plate-forme proposée par les États-Unis. Les pourparlers ont été suspendus, a-t-il dit, soulignant que l'inaction pourrait conduire à une crise. C'est la raison pour laquelle une réflexion commune est en cours pour tenter de trouver les moyens de surmonter l'impasse actuelle.

M. Serry a notamment expliqué que les factions palestiniennes, le Fatah et le Hamas, avaient conclu un accord d'unité le 23 avril dernier, stipulant, entre autres choses, qu'un gouvernement de consensus national serait formé d'ici à cinq semaines et que des élections auraient lieu dans les six mois suivants. À la suite de cette annonce, Israël a annulé une réunion prévue entre les négociateurs israéliens et palestiniens, puis, après une réunion d'urgence du Cabinet le 24 avril, a pris la décision de suspendre les pourparlers, a ajouté le Coordonnateur spécial.

L'impasse politique actuelle présente des risques importants dans la perspective d'une solution à deux États, a-t-il dit, estimant qu'elle ne serait pas sans conséquences sur la situation sur le terrain. Il a notamment indiqué que l'année 2013 avait vu le nombre le plus important de victimes palestiniennes en Cisjordanie depuis 2009.

M. Serry a livré au Conseil de sécurité quelques détails de la montée de la violence en Cisjordanie et a fait état de la poursuite des activités israéliennes de colonisation. La situation à Jérusalem-Est demeure inquiétante, a-t-il déclaré, précisant notamment que des affrontements et des tensions avaient continué dans la vieille ville, y compris pendant la période de fêtes.

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a réitéré l'importance du respect de la liberté religieuse pour tous, de l'accès pour les fidèles de toutes confessions à leurs lieux saints, et de la nécessité pour toutes les parties de s'abstenir de toute provocation, a rappelé le Coordonnateur spécial.

Il a, en outre, dressé un tableau détaillé de la situation humanitaire et sécuritaire à Gaza où des mesures pratiques urgentes sont nécessaires. Des progrès politiques sont indispensables pour régler les problèmes structurels de Gaza, a-t-il dit.

M. Serry a estimé qu'il est important d'éviter toute escalade diplomatique et sur le terrain. Il est tout aussi important, a-t-il observé, d'œuvrer de concert en vue de définir un horizon politique sur la base des principes déjà établis. Il a mis l'accent sur la nécessité de profiter du moment actuel de réflexion pour discuter d'une reprise rapide des négociations, fondée sur les efforts entrepris par les États-Unis depuis neuf mois.

Le Secrétaire général croit fermement qu'il subsiste encore, pour la communauté internationale et les parties, une fenêtre d'opportunité pour agir si elles souhaitent réaliser la vision de deux États pour deux peuples, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle des droits légitimes de chacun et de ceux de ses citoyens respectifs, y compris l'autodétermination, a conclu le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de l'État de Palestine, a dit que depuis le dernier débat du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, il y a eu beaucoup de développements sur le terrain et dans le processus politique. Dans des lettres officielles, nous avons alerté le Conseil sur la montée des tensions et la détérioration de la situation en raison de la persistance de violations et de l'intransigeance d'Israël dans les négociations. Nous avons fait appel au Conseil et à la communauté internationale pour qu'ils assument leurs responsabilités pour sauver la solution à deux États existant côte à côte sur la base des frontières qui prévalaient avant 1967 et les paramètres inscrits de longue date dans les résolutions pertinentes des Nations Unies, dans les Principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor, a dit M. Mansour.

Il a poursuivi son intervention en disant: « nous avons toujours reconnu la nécessité du soutien et de l'engagement international par toutes les parties concernées, y compris le rôle actif de médiation des États-Unis, le rôle de la Ligue des États arabes, et les efforts des membres du Quatuor et de la communauté internationale dans son ensemble. En outre, malgré la paralysie du Conseil de sécurité, nous n'avons jamais cessé de faire appel à l'action collective pour faire respecter la loi, soulignant l'urgence de faire face aux violations généralisées

et aux menaces posées par Israël à la viabilité physique de la solution à deux États. Qui plus est, en dépit de toutes les difficultés, la direction palestinienne est restée fidèle aux négociations et a agi en toute bonne foi », a souligné l'Observateur permanent.

M. Mansour a regretté que « tout cela ait été fait en vain ». La convergence de la mauvaise foi d'Israël sur les négociations, y compris son reniement de l'accord de remise en liberté de détenus palestiniens, et ses actions illégales sur le terrain, en particulier l'intensification des activités de colonisation et les agressions incessantes contre les Palestiniens dans Jérusalem-Est occupée, ont gravement compromis le processus de paix, qui est maintenant totalement suspendu en raison de la décision unilatérale d'Israël de mettre un terme aux négociations.

L'évolution de cette situation a incité la direction palestinienne à prendre des mesures jugées nécessaires pour affirmer et protéger les droits de l'État de Palestine et du peuple palestinien en vertu du droit international, a indiqué M. Mansour. Toutes les actions lancées par les Palestiniens l'ont été de manière politiquement légitime et non violente et visent la réalisation des droits inaliénables de notre peuple, a ajouté l'Observateur permanent de la Palestine.

Après avoir révélé la signature par M. Mahmoud Abbas de documents d'adhésion à 15 instruments relatifs à des traités multilatéraux, M. Mansour a dit que la plus importante étape franchie par les Palestiniens a été la signature de l'accord de réconciliation du 23 avril 2014, réconciliation qui est essentielle pour l'unité du peuple, pour le système politique et pour la réalisation des aspirations nationales palestiniennes. La réconciliation et les élections sont centrales pour la promotion d'une société démocratique, pluraliste et inclusive, a expliqué M. Mansour.

« Nous rejetons la vulgaire interférence de la Puissance occupante dans cette question interne à la Palestine. Nous rejetons les excuses sans fondement qu'avance Israël pour justifier sa décision de suspendre les négociations et de prendre des mesures punitives, et nous appelons la communauté internationale pour qu'elle tienne Israël responsable de l'obstruction au processus de paix. Le nouveau Gouvernement palestinien se conformera au programme politique de l'OLP, aux engagements et aux accords conclus. Les rapprochements et les négociations ne sont pas mutuellement exclusifs, mais sont des mesures nécessaires visant à réaliser une paix juste fondée sur le droit international », a indiqué M. Mansour.

Il a dénoncé le fait que malgré l'engagement palestinien envers la paix, Israël a maintenu sa position de rejet et persisté dans ses infractions et ses violations graves du droit international, en réaffirmant constamment son rôle d'occupant et oppresseur, au lieu d'être un artisan de la paix. Le Bureau central israélien des statistiques a révélé une augmentation de 123% dans la construction de colonies cette année par rapport à 2013. En seulement neuf mois depuis la reprise des négociations, Israël a déclaré son intention de construire plus de 13 000 unités de peuplement, en plus de la construction en cours de milliers d'autres unités. À Jérusalem-Est occupée, ces mesures illégales ont été prises de manière extrême, et ont sérieusement aggravé la situation et attisé le sentiment religieux. Nous condamnons toutes ces mesures illégales et les actes de provocation et d'incitation régulièrement commis par des extrémistes israéliens, y compris les colons, les responsables gouvernementaux et les fanatiques religieux. Les actes posés par Israël visent le contrôle illégal et forcé des terres palestiniennes, la modification de la démographie, du caractère et de l'identité de cette zone sensible, tout ceci afin de saper toute chance de faire de Jérusalem-Est la capitale de l'État de Palestine, a accusé M. Mansour.

M. Mansour a ajouté que les Palestiniens rejettent toute tentative de la Puissance occupante de diviser temporairement ou spatialement l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa. Il a aussi souligné le rôle central de Jérusalem-Est en tant que partie intégrante du Territoire palestinien occupé en 1967 et réaffirmé que son annexion illégale par Israël demeure nulle et non avenue. La communauté internationale doit demander à Israël de se conformer à ses obligations, conformément aux termes de la quatrième Convention de Genève et aux autres résolutions des Nations Unies sur Jérusalem.

M. RON PROSOR (Israël) a déclaré que la semaine prochaine, Israël célébrera la fête de l'indépendance qui commémore le retour du peuple juif après des milliers d'années d'exil; et a soutenu que l'État d'Israël est la preuve que la force d'une nation se mesure à l'aune de la liberté de ses citoyens. Israël est aussi une nation qui défend l'état de droit et respecte les droits des minorités, a-t-il poursuivi, soulignant, par exemple, que Salim Joubran, un Arabe chrétien israélien siège comme juge à la Cour suprême d'Israël depuis plus d'une décennie.

« S'agissant des négociations entre Israéliens et Palestiniens », a dit M. Prosor, « il y a une tendance prévisible de la part de ces derniers qui consiste à « exiger des choses, ensuite faire traîner les discussions, puis les désertir ». « Avant de faire un pas vers la table des négociations, le leadership palestinien exige qu'Israël fasse des concessions substantielles, mais une fois qu'Israël accepte, les Palestiniens traînent les pieds et recourent à toute sorte de tactiques » pour retarder les négociations, a-t-il déploré.

M. Prozor a également regretté que le leadership palestinien ait récemment failli à son engagement en allant déposer ses instruments d'adhésion à 15 conventions et traités internationaux. « Il semble avoir oublié qu'ils ont aussi failli au respect des dispositions de ces traités et n'ont pas apporté de remède à la persécution galopante dont sont victimes les femmes, les enfants et les minorités au sein de la société palestinienne », a-t-il commenté.

Il a rappelé qu'il y a neuf mois, les deux parties sont retournées à la table des négociations et ont fixé la date butoir du 29 avril (soit aujourd'hui) pour parvenir à un accord. « Fidèles à leur habitude, les Palestiniens ont encore montré deux visages et leur habitude du deux pas en avant et deux en arrière. Alors qu'Israël tente de suivre le tango d'Abbas, nous nous retrouvons abandonnés au moment même où Abbas se met à valser avec Hamas », a accusé M. Prozor.

Il a estimé « qu'Israël fait ce qu'aucun gouvernement du monde n'accepterait de faire », et a renvoyé à cet égard les membres du Conseil de sécurité aux derniers attentats commis par le Hamas. Hamas a loué les auteurs de ces attentats en les appelant les « héros d'Hébron » alors qu'il s'agit de terroristes qui tirent des roquettes sur la population civile, a dit le représentant.

M. Prozor a également rappelé qu'en 2006, après la prise de contrôle de Gaza par le Hamas, la communauté internationale avait adopté des principes en vue d'empêcher que des financements internationaux ne soient envoyés à Hamas, « une organisation terroriste ». En outre, le Quatuor pour le Moyen-Orient a posé, parmi les conditions à tout règlement de la question du Moyen-Orient, que le Hamas renonce à la violence; reconnaisse Israël et respecte les accords antérieurs, a rappelé le représentant.

« Au lieu de choisir la paix avec Israël, Mahmoud Abbas a choisi la paix avec le Hamas », a ensuite relevé M. Prozor, indiquant qu'Israël voulait « négocier avec une entité unique, légitime et représentant le peuple palestinien. Israël ne négociera pas avec un Gouvernement palestinien appuyé par le Hamas », a-t-il insisté. À l'heure actuelle, des millions de dollars sont envoyés à l'Autorité palestinienne, a noté le représentant.

Mais Israël ne négociera pas avec une Autorité qui signe des accords avec des terroristes, a-t-il tranché, en rappelant qu'aucun jour ne passe sans que le Hamas ne cherche à détruire Israël.

La communauté internationale est prompte à condamner Israël, mais plus réticente à critiquer les agissements palestiniens, a estimé M. Prozor. Le terrorisme doit être condamné publiquement et sans équivoque, a-t-il exigé. Le Représentant permanent d'Israël a d'autre part critiqué le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, qui a « pris des dispositions destructrices aggravant les tensions sur le terrain ». Il a déploré « qu'un fonctionnaire officiel de l'ONU abuse de sa position et de la plateforme de l'ONU pour exprimer ses sentiments et ses vues personnelles ».

Critiquant notamment ce qu'il a estimé être le silence de M. Serry sur des persécutions des Chrétiens par les Palestiniens, M. Prozor a ensuite rappelé tant à l'Envoyé spécial qu'aux États arabes la nécessité de revenir à l'examen aux questions vitales, y compris la question de Jérusalem, qui doivent être traitées par les parties concernées autour de la table des négociations.

« L'Iran est l'un des principaux violateurs des droits de l'homme dans le monde », a estimé M. Prozor en accusant l'Iran de procéder à au moins deux exécutions capitales chaque jour. L'Iran a notamment exécuté le poète Hashem Shaabani, qui ne faisait que réclamer les droits des minorités en Iran, a accusé le représentant d'Israël.

Hier, Israël a commémoré le souvenir de l'Holocauste, a-t-il rappelé en signalant qu'aujourd'hui la menace nucléaire iranienne est tout à fait réelle. Le monde avait fermé les yeux devant les agissements d'un régime qui ensuite lança une guerre qui fit 60 millions de morts dont 6 millions de Juifs, a dit M. Prozor. Aujourd'hui, le monde semble laisser faire l'Iran qui a des ambitions nucléaires. L'État d'Israël est également horrifié par la violence et la cruauté indicible du régime d'Assad contre son propre peuple en Syrie.

Mme SAMANTHA POWER (États-Unis) a déclaré que le chemin vers la paix au Moyen-Orient était semé d'obstacles, mais qu'il était important de maintenir l'objectif d'une solution à deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

La représentante des États-Unis a également réagi à l'annonce palestinienne concernant la création d'un gouvernement d'unité pour les élections, estimant que tout Gouvernement palestinien devait s'engager à respecter la non-violence, à reconnaître l'État d'Israël et à respecter les engagements auxquels les Palestiniens ont déjà souscrit. Tout Gouvernement palestinien sera évalué en fonction de sa composition et du respect de ces principes, a insisté la représentante.

Mme Power a souligné également que les colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie étaient contraires au droit international. Elle a ensuite condamné les actes de violence comme le lancement de roquettes contre Israël et les meurtres de civils. Elle a demandé aux deux parties de mener des enquêtes et de tenir pour

responsables les auteurs de ces crimes. Elle a en outre enjoint les deux parties à collaborer pour faciliter l'accès humanitaire dans la région.

Concernant la Syrie, la représentante des États-Unis a notamment fait état de la séance du Conseil de sécurité où des photos de torture avaient été montrées aux délégations, soulignant, a-t-elle dit, la « violence infligée par le régime syrien à son peuple », à laquelle il faut ajouter « la famine, les disparitions et l'utilisation d'armes chimiques ».

Mme Power a mis l'accent sur la nécessité pour la communauté internationale de ne pas oublier les massacres de civils et « ne pas se laisser tromper par le choix cynique du Gouvernement syrien d'organiser un scrutin électoral ». Un tel processus est inconcevable aujourd'hui en Syrie, « où les opposants sont anéantis », a-t-elle dit.

La délégation des États-Unis estime que les perspectives d'une résolution pacifique du conflit syrien s'amenuisent, a dit Mme Power. Les États-Unis s'associent en particulier au Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi, pour que soient respectés les termes du Communiqué de Genève, a-t-elle indiqué.

S'agissant du Liban, la représentante des États-Unis a espéré que toutes les parties s'abstiendraient d'y recourir à la violence, demandant que toutes les résolutions soient respectées, y compris la résolution 1701 (2006) qui requiert le désarmement des milices.

Mme Power a également prié la communauté internationale de réagir à la crise humanitaire posée par les situations où on a des réfugiés à grande échelle. Enfin, a-t-elle dit en parlant du Liban, les élections présidentielle et législatives qui y sont prévues doivent se tenir dans les temps et de façon juste et pacifique.

M. VITALY CHURKIN (Fédération de Russie) a déclaré que la Fédération de Russie a soutenu le processus de paix depuis le début, mais que toutes les craintes qu'elle avait se sont ensuite avérées fondées. Les divergences que nous appréhendions ont été confirmées concernant le statut définitif des territoires palestiniens, des réfugiés, et du statut de Jérusalem, a dit M. Churkin. Il a regretté qu'Israël ait mis fin aux processus de négociations. Dans ce contexte, les déclarations faites par Mahmoud Abbas lors de la réunion du Conseil palestinien à Ramallah sont extrêmement importantes, a souligné M. Vitaly Churkin.

Il a indiqué que la Fédération de Russie a invité les parties à surmonter leurs divisions. Tout accord entre Palestiniens et Israéliens ne saurait être durable sans la participation effective de l'Autorité palestinienne, a souligné le représentant. Il a invité les deux parties à s'abstenir de prendre de nouvelles décisions qui risqueraient d'entraver davantage le processus de paix et a en particulier cité la question des colonies de peuplement. Se félicitant de la relance des activités du Quatuor, qui mène régulièrement des travaux par vidéoconférence, M. Churkin a indiqué que la Fédération de Russie était en contact constant avec ses membres.

Passant à la crise syrienne, faute d'alternative diplomatique et politique, le représentant a encouragé les parties et la communauté internationale à faire usage de toutes les possibilités offertes par les accords de Genève. Il importe que l'opposition prenne ses distances par rapport aux organisations et groupes terroristes, a insisté M. Churkin.

Concluant son intervention sur la situation au Liban, il a émis l'espoir que l'élection présidentielle soit rapidement tenue dans ce pays d'une manière juste et ouverte afin de réduire les tensions interconfessionnelles.

M. JOOH OH (République de Corée) s'est dit préoccupé par le fait que les négociations entre les parties israélienne et palestinienne aient été suspendues et que la situation sur le terrain se soit aggravée. Il s'est également dit préoccupé par le niveau sans précédent atteint par le nombre de morts et de destructions dans le conflit en Syrie, qui est entré dans sa quatrième année. Le représentant coréen a appelé le Gouvernement syrien et les groupes d'opposition à permettre un accès humanitaire sans obstacles aux populations dans le besoin.

Concernant la situation au Liban, il a exprimé la préoccupation de la République de Corée face au nombre croissant d'attentats terroristes liés au conflit syrien, condamnant en particulier l'acte terroriste commis le mois dernier contre l'armée libanaise.

M. GÉRARD ARAUD (France) a rappelé que nous atteignons aujourd'hui le terme du délai de neuf mois prévu par Israël, l'Autorité palestinienne et le Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, pour parvenir à une solution au conflit israélo-palestinien. M. Araud a salué, à cet égard, l'engagement exceptionnel de M. Kerry, ainsi que celui de M. Indyk et de ses équipes qui n'ont ménagé aucun effort pour faire progresser les négociations.

En dépit de ces efforts, le non-respect des engagements pris en juillet a abouti à la suspension des pourparlers. Le quatrième groupe de prisonniers pré-Oslo n'a pas été libéré par Israël, en rupture avec l'accord défini en juillet 2013. M. Araud a rappelé qu'en réaction, l'Autorité palestinienne a adhéré à 15 conventions

internationales, sur la base du statut qui lui a été reconnu aux Nations Unies en novembre 2011. L'annonce d'un gel du versement à l'Autorité palestinienne des taxes et droits de douane perçus par Israël, en violation de ses obligations internationales, fait peser un risque majeur sur la stabilité politique, économique et sociale des territoires palestiniens, a ajouté M. Araud, qui a appelé les autorités israéliennes à revenir sur cette décision.

Le représentant a en outre souligné que du fait de l'accélération de la colonisation –qui a plus que doublé en 2013– les tensions se sont aggravées à Jérusalem, notamment sur l'esplanade des mosquées et aux alentours de l'église Saint-Sépulcre, et il a rappelé l'attachement de la France au respect des lieux de culte.

Il a indiqué que c'est précisément dans ce contexte de crise qu'a été conclu l'accord de réconciliation interpalestinien auquel Israël a réagi en suspendant les négociations. M. Araud a néanmoins estimé que cet accord « peut être une opportunité » s'il se traduit par la formation d'un gouvernement d'entente nationale composé de personnalités indépendantes, placé sous l'autorité directe de M. Abbas, et par l'organisation d'élections dans les territoires palestiniens.

À cet égard, il a jugé qu'il n'était pas possible d'un côté d'affirmer qu'un accord israélo-palestinien est impossible tant que persiste la scission entre les deux mouvements palestiniens, et de l'autre, de considérer la réconciliation interpalestinienne comme un obstacle au moment où elle intervient.

« La France est prête à travailler avec un gouvernement de l'Autorité palestinienne dès lors qu'il exprime clairement son refus de la violence, son engagement en faveur du processus de paix et son acceptation de l'ensemble des accords conclus, notamment avec Israël », a-t-il déclaré, ajoutant qu'une réconciliation définie sur ces bases constituerait un progrès vers la solution à deux États.

Les pourparlers ne sont, à cette date, que suspendus, a fait remarquer M. Araud, en mettant au crédit de M. Abbas les récentes déclarations qu'il a faites sur le rejet, par le futur gouvernement palestinien de la violence, et sur sa reconnaissance publique (pour la première fois) que l'Holocauste était le crime le plus odieux de l'histoire moderne.

S'agissant de la Syrie, le représentant de la France a estimé que le second rapport de suivi de la mise en œuvre de la résolution 2139 (2014), remis la semaine dernière, est sans appel et prédit que Bashar Al-Assad organisera sa réélection le 3 juin au moyen d'une parodie tragique d'élection présidentielle. « Aucune légitimité ne sortira de cette élection fantôme dans un pays dévasté », a commenté M. Araud, en partageant la préoccupation exprimée par de nombreux observateurs s'agissant des allégations d'emploi de gaz de chlore à Kfar Zeïta. Il a insisté sur la nécessité pour le Conseil de saisir la Cour pénale internationale (CPI). Il a en revanche adressé un message de soutien au Liban, qui ne doit pas être entraîné dans l'engrenage de la crise syrienne.

Après avoir félicité la patience dont ont fait preuve les États-Unis en encourageant des négociations sérieuses entre les deux parties israélienne et palestinienne, M. GARY QUINLAN (Australie) a dit qu'il était nécessaire pour les Israéliens et les Palestiniens de faire face à l'urgence du moment et de parvenir à un accord pour la poursuite des pourparlers. M. Quinlan a ensuite félicité le sens politique et l'engagement du Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, et du Premier Ministre israélien, M. Benjamin Netanyahu, affichés lors du lancement des négociations l'année dernière. Il a exhorté les dirigeants des deux camps, qui travaillent avec M. Netanyahu et M. Abbas à soutenir le processus de paix, en faisant preuve de retenue en particulier pendant la période difficile. « Nous exhortons les deux parties à s'abstenir de toutes actions ou déclarations qui augmentent les tensions sur le terrain », a ajouté le représentant. Tout Gouvernement palestinien d'union nationale doit respecter le principe de la non-violence et accepter des engagements précédemment pris par les Palestiniens, en particulier sur le droit d'Israël à exister, a-t-il rappelé.

« Concernant le conflit syrien, après sa visite en Jordanie et au Liban la semaine dernière, la Ministre des affaires étrangères de l'Australie a annoncé l'augmentation de l'aide humanitaire australienne qui est maintenant de plus de 130 millions de dollars », a déclaré M. Quinlan. S'agissant de la situation humanitaire, il a dit que s'il est évident que le régime syrien est le premier responsable de la situation, il est aussi évident qu'il ne respecte pas la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité.

M. MAHAMAT ZENE CHERIF (Tchad) a constaté que le processus de paix au Moyen-Orient était dans l'impasse après neuf mois de négociations sous l'égide des États-Unis. Il est légitime de se demander comment les Palestiniens vont bâtir leur futur État si les Israéliens continuent de faire fi du droit international et de leurs engagements internationaux, a estimé M. Cherif.

Il a mis l'accent sur la nécessité d'inclure l'Union européenne et la Ligue des États arabes dans les négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens, afin de leur donner un nouvel élan.

S'agissant de la situation en Syrie, il a déploré la poursuite des violences et l'absence de perspectives politiques. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle crucial pour mettre un terme à ce conflit et appeler à faire respecter sa résolution 2139 (2014), a préconisé le représentant tchadien. Il a condamné les attentats terroristes

au Liban et a appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour aider le pays à améliorer son dispositif d'accueil des réfugiés.

M. ZEID RA'AD ZEID AL-HUSSEIN (Jordanie) a souligné que la recherche d'une réponse globale, juste et durable à la cause palestinienne, cœur du conflit dans la région, et fondée sur la solution à deux États, est d'un intérêt « stratégique » pour la région et le monde. Tout échec exposerait tous les pays de la région et leurs populations, de plus en plus frustrées, à de nouvelles vagues de tension et de violence sans précédent. Tout échec, a insisté le représentant, aurait de graves répercussions non seulement dans la région mais aussi sur la paix et la sécurité internationales. Il a dénoncé comme une provocation et une menace la tentative de l'extrême droite israélienne d'usurper le statut du site de la mosquée Haram Al-Sharif/Al-Aqsa, craignant une crise « colossale ». Le représentant a dessiné les grandes lignes de la lettre qu'une délégation conduite par l'Organisation de la coopération islamique a adressée au Président du Conseil de sécurité sur les agissements « irresponsables et incendiaires » de l'extrême droite israélienne. « Nous exhortons nos collègues à écouter très attentivement ce que dit le représentant de la Palestine sur cette question », a-t-il dit, avant d'expliquer pourquoi ces agissements menacent tout aussi directement les intérêts de la Jordanie.

Le site de la mosquée Al-Aqsa et de l'église du Saint-Sépulcre, a rappelé le représentant, sont placés sous la garde et la protection de la Jordanie, depuis 1924. C'est le Roi Abdallah de Jordanie qui est le Gardien et le Protecteur des sites sacrés musulmans et chrétiens dans la vieille ville de Jérusalem. Israël, a-t-il encore rappelé, a l'obligation internationale de traiter les institutions religieuses comme des propriétés privées même si elles appartiennent à un État. En conséquence, Israël ne peut s'ingérer dans aucun aspect de la gestion du lieu de prière qu'est Al-Aqsa, si ce n'est pour y assurer la sûreté et la sécurité, ce qui est une obligation plus qu'un droit. L'article 9 (2) du traité de paix signé entre la Jordanie et Israélien reflète bien ce rôle spécial dévolu au Royaume hachémite et l'article 5 de la Convention de La Haye sur la protection des biens culturels pendant la guerre, à laquelle Israël est partie, impose clairement l'obligation d'appuyer les « autorités nationales compétentes ». Naturellement, a prévenu le représentant, le projet de loi qui a été examiné à la Knesset sur l'extension de la souveraineté vise à renverser, illégalement, l'autorité de la Jordanie comme gardien de ces biens culturels. Or en mars 2013, un accord signé entre le Roi Abdullah II et le Président Mahmoud Abbas a réaffirmé le statut du premier comme gardien des sites sacrés à Jérusalem.

En conséquence, a prévenu le représentant, la menace de l'extrême droite israélienne sur le site de la mosquée Al-Aqsa ne va pas seulement provoquer une crise de grande ampleur avec le monde musulman et même une partie du monde chrétien mais va aussi poser une menace et un défi directs sur un des deux voisins d'Israël avec qui il a signé un traité de paix. Ce ne serait pas « encore une autre crise », ce serait, a insisté le représentant, « la » crise, celle qui dépasserait toutes les autres, celle contre laquelle nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher qu'elle n'émerge.

M. RITA KAZRAGIENÉ (Lituanie) a souligné qu'il est de l'intérêt des Israéliens et des Palestiniens de retourner sur la voie des négociations. Les deux parties doivent faire preuve de la plus grande retenue et s'abstenir de tout acte ou action de violence susceptible d'aggraver encore une situation « déjà difficile et un moment déjà délicat ». La volonté politique et le leadership au plus haut niveau sont attendus de la part des deux camps. Dans le cadre de la réconciliation interpalestinienne, le Hamas doit souscrire pleinement aux principes du Quatuor, renoncer à la violence, adhérer aux précédents accords et reconnaître le droit légitime d'Israël d'exister. S'agissant de la Syrie, le Conseil de sécurité ne peut se permettre de se murer dans le silence ni d'ignorer les violations incessantes de la résolution 2139 sur l'accès humanitaire. La violence et l'impunité sont les deux mamelles d'une violence aggravée et d'une impunité généralisée. La Cour pénale internationale (CPI) devrait être saisie. « Moquerie de la légitimité et farce électorale », les élections prévues en juin prochain dans un pays qui n'en a jamais eu de véritables, qui en plein milieu d'une guerre et qui vit sous des conditions humanitaires extrêmes ne sauraient se concevoir. Que fait-on du vote des réfugiés et des déplacés dont le nombre a atteint les 9 millions?

Ces élections seraient contraires au Communiqué de Genève de 2012, sans compter que le Représentant spécial conjoint a alerté de leur impact sur les chances de reprendre les pourparlers de Genève. Par ailleurs, il faut une enquête sur les informations faisant état d'attaques au gaz moutarde sur les populations civiles. Pour finir, le Liban, qui doit faire face aux conséquences du conflit syrien, mérite l'aide internationale. Le pays doit adhérer à la politique de dissociation avec le conflit en question, respecter la Déclaration de Baabda et préserver le dialogue national. Un appui unanime du Conseil de sécurité au Liban est « essentiel » pour préserver la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du pays.

Mme SYLVIE LUCAS (Luxembourg) a dit que le processus de paix au Moyen-Orient se trouve dans une phase critique. Les colonies de peuplement s'étendent, en violation du droit international, la situation humanitaire dans la bande de Gaza se dégrade, et les déclarations provocatrices de tous bords prolifèrent. Les tirs de roquettes dirigés contre Israël se poursuivent, les tensions s'accroissent sur l'esplanade des mosquées et plus récemment, aux alentours de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, et la violence persiste de la part de colons qui restent impunis.



Ces développements affaiblissent la voix des modérés des deux côtés et menacent la poursuite des négociations de paix, a déploré la représentante. Neuf mois de pourparlers n'ont pas été suffisants pour dégager un accord, ni même un cadre de négociations pour un accord final, mais ce n'est pas une raison pour arrêter les pourparlers, a plaidé Mme Lucas. Seul le dialogue permettra de trouver une solution pérenne au conflit israélo-palestinien. Par conséquent, nous réitérons notre plein soutien aux efforts déployés par l'administration américaine, et nous exhortons les deux parties à rester pleinement engagées dans ce processus qui vise la création d'un État palestinien souverain, indépendant, démocratique d'un seul tenant, et vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

Sur la situation en Syrie, Mme Lucas a déclaré que la solution au conflit syrien ne peut être que politique. Mais, elle s'est demandée comment y arriver quand les autorités syriennes renvoient la question de la transition politique aux calendes grecques. Comment y arriver quand le Président Al-Assad poursuit de manière acharnée sa politique de la terre brûlée avec en ligne de mire les prochaines élections présidentielles, des élections que M. Lakhdar Brahimi a qualifiées à juste titre comme étant incompatibles avec le processus de Genève.

Pour défendre le droit international humanitaire en Syrie, la résolution 2139 a formulé une série de demandes très claires, dont l'arrêt immédiat des attaques indiscriminées contre les civils, l'accès humanitaire immédiat aux zones difficiles et assiégées par les routes les plus directes, y compris à travers les lignes de conflit et les frontières, et la levée des obstacles bureaucratiques à l'acheminement de l'aide, a rappelé Mme Lucas.

Elle a ajouté que sur la base des deux premiers rapports mensuels du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2139, les parties en conflit, en particulier les autorités syriennes, n'ont pas donné suite aux demandes du Conseil de sécurité. Dans la même résolution, le Conseil a exprimé son intention de prendre des mesures supplémentaires en cas de non-respect. « Il faudra en tirer les conséquences, car il en va de notre responsabilité, de notre crédibilité et de l'autorité des décisions contraignantes prises par le Conseil de sécurité », a déclaré la représentante. Elle a terminé en insistant sur l'élimination complète du programme d'armes chimiques de la Syrie. Le Luxembourg est gravement préoccupé par les nouvelles allégations d'emploi de substances chimiques, notamment dans la ville de Karf Zita le 11 avril, lorsque des barils d'explosifs remplis de chlore auraient été largués sur des civils, dont un grand nombre d'enfants.

M. LIU JIEYI (Chine) a déclaré que la question de la Palestine était au cœur de la question posée par la situation au Moyen-Orient. L'histoire du Moyen-Orient a prouvé que le principe d'un œil pour un œil ne pouvait qu'aggraver les haines, a-t-il dit. Les deux parties ont toutes intérêts à la paix, ceci pour le bien commun de leurs populations. Les négociations demandent des efforts proactifs, a ajouté le représentant, estimant que jouer la montre n'était pas une solution. La clef, c'est de se mettre à la place de l'autre partie, a-t-il notamment estimé.

La réconciliation interne et davantage d'unité en Palestine contribueront à l'objectif d'un État de Palestine indépendant, a ajouté M. Liu, notant que les négociations étaient le seul objectif réaliste vers la paix.

La situation en Syrie reste extrêmement volatile, a-t-il ensuite dit, exprimant la préoccupation de son pays face au conflit qui prévaut dans ce pays. Il a appelé à la mise en œuvre des résolutions 2118 (2013) et 2139 (2014) et au lancement, dès que possible, d'un nouveau cycle de négociations dans le cadre du Communiqué de Genève.

M. LAWRENCE MANZI (Rwanda) a estimé que les médiateurs ne devaient pas perdre espoir et devraient encourager les deux parties Israélienne et palestinienne à reprendre le fil des négociations. Il a notamment demandé au Quatuor de peser de tout son poids pour inciter les deux parties à reprendre les pourparlers. Il a mis l'accent sur l'intérêt qu'ont les deux parties à obtenir un règlement définitif.

Par ailleurs, le représentant rwandais a appelé la communauté internationale à aider le nouveau Gouvernement libanais à surmonter les difficultés économiques et humanitaires qu'il rencontre. Il a espéré que le nouveau Président élu s'efforcera à promouvoir la stabilité et les institutions de l'État. Il est important que toutes les parties libanaises restent attachées à la Déclaration de Baabda, a conclu le délégué rwandais.

M. CRISTIAN BARROS (Chili) a rappelé que son pays avait reconnu l'État de Palestine en janvier 2011 et qu'il appuyait la solution à « deux États », conformément aux principes établis par les résolutions pertinentes des Nations Unies, entre autres la résolution 181 (1947) de l'Assemblée générale, et la 242 (1967) et la 337 (1973) du Conseil de sécurité. Il a regretté qu'aujourd'hui, alors que le délai de neuf mois arrive à terme pour les négociations entre Israël et la Palestine, la paix au Moyen-Orient semble, encore une fois, s'éloigner.

Le Chili juge impératif que la vieille ville de Jérusalem soit divisée sur la base des principes d'harmonie et de respect mutuel, reconnaissant ainsi la profonde signification que cette ville revêt pour certaines grandes religions, a dit M. Barros. Appuyant le processus de réconciliation palestinien entre le Fatah et le Hamas ratifié le 23 avril, il a indiqué que la question palestinienne devrait être abordée d'une manière intégrale et sans oublier la population vivant à Gaza. Il a cependant souligné que le Mouvement de la résistance islamique (Hamas) devait renoncer aux méthodes de violence armée et reconnaître le droit à l'existence d'Israël.

Au sujet de la situation en Syrie, il a dit qu'une solution politique est la seule possible, et il a déploré la détérioration de la situation humanitaire et a appelé à la mise en œuvre, par toutes les parties, de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité. Il a regretté que la date butoir du 27 avril, choisie pour la conclusion du retrait total et de la destruction des matériaux servant à la fabrication d'armes chimiques en territoire syrien ait été dépassée. Il a espéré que le délai, désormais fixé au 30 juin, permettra d'atteindre l'objectif de l'élimination totale de cet arsenal.

Passant ensuite au Liban, M. Barros a estimé crucial que la classe politique libanaise renouvelle son pacte de coexistence et respecte le principe de dissociation établi dans la Déclaration de Baabda. Il a salué la conclusion, à la majorité écrasante, de l'accord parlementaire sur la Déclaration ministérielle publiée par le Gouvernement du Premier Ministre, M. Tammam Salam. Il s'est également félicité de la politique « portes ouvertes » du Liban qui a accueilli sur son territoire un nombre très élevé de réfugiés syriens. Il a émis le vœu que face à l'actuelle conjoncture financière, qui est difficile, les pays donateurs seront présents aux côtés du Liban.

Mme MARÍA CRISTINA PERCEVAL (Argentine) a constaté, à son tour, qu'aujourd'hui marquait la date butoir des neuf mois de négociations entre Palestiniens et Israéliens, et a déploré que non seulement elles n'ont pas permis de parvenir à un accord définitif mais n'ont pas non plus atteint le « modeste objectif d'atteindre un accord-cadre ». Notant le fossé croissant entre les deux parties et l'aggravation de la situation sur le terrain, elle a dit que l'Argentine soutient la poursuite du dialogue comme « seule possibilité de règlement de ce conflit ».

Les négociations doivent être substantielles, dans le but clair de mettre fin à l'occupation et de réaliser la pleine indépendance de l'État palestinien qui vivrait en paix côte à côte avec Israël, sur la base des paramètres du consensus de la communauté internationale, y compris concernant les frontières d'avant 1967.

Mettant l'accent sur la responsabilité de la communauté internationale, la représentante de l'Argentine a insisté que le Conseil de sécurité devait respecter ses responsabilités institutionnelles et assumer un rôle plus actif dans l'appui à la solution à deux États. Le Conseil devrait aussi réagir clairement en cas d'attaques contre Israël, réaffirmer le caractère illégal des colonies de peuplement et discuter de la requête de la Palestine de devenir État Membre des Nations Unies, dans la ligne directe de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale. Le fait que Gaza constitue une partie essentielle de la solution à deux États, et le processus de paix et de réconciliation entre Palestiniens ne s'excluent pas mais au contraire, se renforcent mutuellement tant que le processus demeure sous la houlette du Président Abbas et entre dans le cadre des engagements de l'OLP qui incluent la reconnaissance d'Israël et la renonciation à la violence, a dit la représentante.

M. MARK LYALL GRANT (Royaume-Uni) a estimé que l'avenir du processus de paix au Moyen-Orient est en jeu. Les dirigeants israéliens et palestiniens doivent saisir les occasions qui leurs sont offertes, lesquelles cependant diminuent. Si on ne saisit pas ces opportunités, les conséquences pourraient être très graves sur le terrain, y compris dans la région, a estimé M. Grant.

Le représentant britannique a mis l'accent sur la nécessité de mettre un terme à la séparation entre Gaza et la Cisjordanie. Le Royaume-Uni, a-t-il dit, soutiendra tout gouvernement palestinien qui démontrera par l'action qu'il est engagé par les principes énoncés par le Président palestinien Mahmoud Abbas en juin 2011 au Caire. Il s'est félicité également des propos récents de M. Abbas sur l'Holocauste.

M. Grant a, par ailleurs, souligné la nécessité d'agir en cas de non-respect de la résolution 2118 (2013), aux termes de laquelle la Syrie est tenue d'achever l'élimination de « tous les équipements et matières liés aux armes chimiques » au cours du premier semestre 2014. Il a fait état d'informations crédibles soulignant que des armes chimiques auraient été utilisées par le régime syrien.

Il a appelé le Président Bachar Al-Assad à reprendre le cycle de négociations de Genève sur la base des propositions du Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi,

Mme JOY OGWU (Nigéria), a axé son intervention sur le processus de paix israélo-palestinien, sur la situation en Syrie et sur le Yémen. La voie de la paix au Moyen-Orient est de plus en plus semée d'embûches, a-t-elle noté, surtout après l'annonce de la suspension des négociations par Israël suite à la signature de l'accord de réconciliation interpalestinienne entre le président Abbas et le Hamas.

Concernant le nouveau gouvernement palestinien d'unité, Mme Ogwu a espéré que le Hamas fera preuve de bonne foi en reconnaissant Israël et en s'engageant dans la non-violence, comme il a promis de le faire. Elle a formé le vœu que cela se traduise dans la réalité, ce qui favorisera la reprise des négociations et donc d'avancer dans le processus de paix.

Convaincue que la paix entre les deux parties ne saurait être imposée par la communauté internationale, Mme Ogwu a exhorté les deux parties à effectuer les échanges indispensables dans toutes

négociations de paix. La Présidente du Conseil a aussi encouragé les parties à faire preuve de souplesse pour parvenir à une solution en vue de vivre dans la paix et la stabilité.

Après les déplacements récents de la Coordonnatrice spéciale de l'ONU et de l'Organisation internationale contre les armes chimiques (OIAN), elle a constaté qu'environ 92% des matériaux d'armes chimiques ont été retirés du territoire syrien, a relevé Mme Ogwu. Or, la nature précaire et instable de la situation actuelle en Syrie montre l'urgence qu'il y a à finaliser l'élimination complète de ces armes chimiques dans les prochains jours, a-t-elle prévenu. À l'évidence, la situation humanitaire est chaque fois plus ardue et les parties au conflit, ainsi que leurs partisans, doivent veiller à la protection des civils, ceci indépendamment de leur appartenance religieuse ou ethnique. Mme Ogwu a demandé instamment à toutes les parties de prendre les mesures nécessaires pour ne pas entraver l'accès humanitaire. Les parties belligérantes doivent aussi revenir aux négociations sans conditions préalables, a-t-elle préconisé.

Avec la formation du comité de rédaction de la nouvelle constitution, le Yémen est en bonne voie vers la paix, la sécurité et la stabilité durables, a ensuite estimé la représentante du Nigéria. Les mesures prises par le Gouvernement pour la mise en œuvre de l'accord national montrent les bonnes dispositions du Gouvernement à respecter ses engagements. C'est l'occasion unique pour le nouveau Gouvernement yéménite de trouver remède aux problèmes domestiques qui se posent encore au nord et au sud du pays, de résoudre les questions liées à l'égalité des sexes et à la participation des jeunes à travers un dialogue national.

Mme CAROLINE ZIADE (Liban), après une description poétique de la vie à Jérusalem avant l'occupation, a indiqué que la tradition inclusive de Jérusalem était aujourd'hui déniée par les agissements inadmissibles et illégaux des colons protégés par les forces israéliennes, en particulier aux abords de la mosquée Al-Aqsa.

Elle a insisté que toutes les pratiques israéliennes arbitraires s'inscrivaient dans un plan visant la création de nouvelles réalités sur le terrain, ce qui rendra plus difficile d'atteindre la solution à deux États. En effet, a relevé Mme Ziade, les personnes sont séparées en fonction de leurs identités nationales et religieuses, et isolées dans des zones très spécifiques, ce qui rappelle l'apartheid d'une façon alarmante. Après avoir dénoncé les démolitions de biens fonciers, la confiscation de terres, les déplacements forcés des populations palestiniennes et l'autorisation de colonies illégales, elle a aussi noté qu'Israël n'avait pas respecté son engagement de libérer le quatrième groupe de prisonniers palestiniens, ni celui de mettre un terme aux colonies de peuplement.

Au niveau national, Mme Ziade a souligné que le « Gouvernement d'intérêt national » libanais a réitéré son respect de toutes les résolutions des Nations Unies et réaffirmé son engagement envers l'application de la résolution 1701. Le Gouvernement a aussi appelé la communauté internationale à mettre un point final aux violations israéliennes de sa souveraineté. Les actions agressives unilatérales, comme le bombardement de maisons de civils par Israël au Sud-Liban, ne font qu'exacerber les tensions et portent atteinte aux efforts conjoints déployés par les Forces armées libanaises et la FINUL.

Mme Ziade a indiqué que le Gouvernement libanais était déterminé à la mise en œuvre de la feuille de route visant à pallier aux répercussions socioéconomiques de la crise syrienne au Liban sur la base d'une étude d'évaluation conjointement préparée avec la Banque mondiale. Dans cette étude, les chiffres parlent d'eux-mêmes: le PIB du Liban a diminué de 7,5 milliards de dollars, alors que les coûts de trésorerie se sont élevés à 5,1 milliards de dollars, y compris 3,6 milliards pour des dépenses directement liées à la prestation de services aux réfugiés syriens, et que les revenus du trésor ont baissé de 1,5 milliard en raison du déclin de la croissance économique.

M. MOOTAZ AHMADEIN KHALIL (Égypte) a déclaré qu'il y a neuf mois aujourd'hui qu'avaient été lancées les négociations de paix israélo-palestiniennes sous l'égide de l'ONU. Les trois derniers mois illustrent la même logique qui au Moyen-Orient, prévaut sans cesse, depuis le début de l'occupation israélienne, a-t-il dit, énumérant les violations, par Israël, du droit international. Israël se livre à tous ces agissements illégaux et s'attend à ce que la communauté internationale les appuie ou demeure silencieuse.

Le problème n'est pas lié à l'État d'Israël en tant que tel, mais à l'insistance du Gouvernement israélien actuel de poursuivre ses activités de peuplement pour contrecarrer le processus de paix ou de retarder tout règlement pacifique avec les Palestiniens, a accusé le représentant. Il a notamment demandé au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et d'exercer les pressions nécessaires sur Israël pour qu'il respecte le droit international et ses dispositions.

Concernant la Syrie, la situation actuelle ne doit pas occulter le problème de l'occupation illégale par Israël du Golan syrien, a-t-il fait remarquer en concluant son intervention.

M. AL-ABDALLAH (Arabie saoudite) a souligné l'importance du fait que 2014 est l'Année de solidarité avec le peuple palestinien, et invité la communauté internationale à prêter plus d'attention au peuple palestinien. En effet, Israël persiste dans ses politiques d'implantation de colonies de peuplement, de détention de milliers de

Palestiniens et d'expulsion de Palestiniens, en particulier à Jérusalem. Il est dans l'obligation du Conseil de sécurité de mettre fin à ces pratiques iniques, a déclaré le représentant en fustigeant les « actes de provocations continuels » commis par Israël dans la ville sainte.

Après avoir énuméré une longue liste d'activités israéliennes qui visent à travestir le caractère et le patrimoine de Jérusalem, le représentant a exigé qu'Israël respecte le droit international. Il s'est félicité, d'autre part, de l'accord de réconciliation interpalestinienne et trouvé « ironique et étrange » que la puissance occupante se plaigne d'une telle réconciliation « alors que son propre Premier Ministre prône le nettoyage ethnique ». Israël se dissimule derrière de faux prétextes et n'a nullement le désir de mettre fin à l'occupation, a estimé le représentant saoudien. Il a demandé avec insistance l'application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'autres organes; ainsi que le boycott des produits israéliens. Le représentant a aussi demandé la libération de tous les enfants palestiniens et de tous les détenus se trouvant dans des prisons israéliennes, y compris ceux provenant du Golan syrien.

Passant à la situation en Syrie qu'il a qualifiée de « tragédie du siècle », il a indiqué que la moitié de la population était assiégée et subissaient le feu de tirs d'artillerie aveuglés. Le Conseil de sécurité doit faire appliquer la résolution 2139 (2014), alors que les exactions contre les civils sont perpétrées « sous son nez, au quotidien », a dit le représentant. Il a exigé la fin du siège d'Alep, d'Homs et autres villes syriennes. L'accord de Genève prévoyait la mise en place d'un organe de transition, mais les autorités syriennes montrent à quel point elles font fi des préoccupations de leur peuple et du monde en annonçant la tenue en juin d'élections. Le Conseil de sécurité n'est pas en mesure d'appliquer ses propres résolutions, ce qui en dit long sur sa crédibilité, a estimé le représentant.

M. ASOKE KUMAR MUKERJI (Inde) a regretté que les négociations entre Israël et la Palestine commencées il y a neuf mois, n'aient pas abouti. Il s'agit d'un recul sérieux, a estimé le représentant qui a appelé les parties à revenir à la table de négociations. Il a réitéré le fait que son pays demeure favorable à une solution négociée avec un État palestinien indépendant ayant Jérusalem comme capitale. Il a aussi rappelé que l'Inde avait appuyé la demande de la Palestine de devenir État Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Concernant la situation en Syrie, il s'est félicité de l'élimination des 92% des armes chimiques, mais a déploré l'impasse politique actuelle. Il a appelé les parties à reprendre le dialogue et aussi à mettre en œuvre la résolution 2139 (2014) pour faire face à la crise humanitaire. Enfin, il a demandé la levée des sanctions unilatérales qui, finalement, accentuent la souffrance des populations.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a dénoncé les attentats terroristes commis contre la population civile syrienne, de même que les « larmes de crocodile » versées par un certain nombre de délégations qui profitent de ce débat pour porter de fausses accusations contre son pays. Ces mêmes délégations –l'Arabie saoudite, le Qatar ou encore la Turquie– parlent d'une « opposition modérée », à l'image de certains membres permanents de ce Conseil, qui convoquent régulièrement des réunions du Conseil de sécurité. Il y en a eu deux, rien qu'au cours du mois écoulé, pour discuter de la situation en Syrie, a noté M. Ja'afari.

« Je ne vais pas répondre aux délégations qui violent la Charte des Nations Unies en formant des terroristes et des mercenaires qui s'infiltrèrent en Syrie avec le concours des pays voisins », a-t-il tranché. Ces États, a-t-il lancé, sont des pays qui n'ont ni Constitution ni Parlement, et dans lesquels les femmes sont privées de tous les droits, a-t-il indiqué. Il a ensuite dénoncé le sort des citoyens syriens soumis à l'occupation israélienne du Golan syrien, avant de s'élever contre « le soutien qu'Israël apporte aux terroristes sévissant en Syrie », ce que confirme, a-t-il affirmé, plusieurs incidents révélateurs d'une collusion avec certaines puissances du Golfe. « Tout le monde sait qu'Israël ne s'est jamais soucié de la paix, occupe le Golan syrien, viole le droit international et la Charte des Nations Unies, attaque les lieux saints chrétiens et musulmans, et s'efforce d'empêcher le retour des réfugiés palestiniens », a souligné M. Ja'afari.

M. MASOOD KHAN (Pakistan) a parlé d'une « atmosphère toxique » qui voit Israël arrêter les négociations de paix, sonnait apparemment le glas des neuf mois d'efforts déployés par le Secrétaire d'État américain, M. John Kerry. Et maintenant, a dénoncé le représentant, Israël envisage des sanctions économiques contre la Palestine, alors que cette dernière a décidé de donner la priorité « à la réconciliation et à l'unité nationale », tout en ne voulant écarter aucune option pour contrer la décision d'Israël de mettre un terme aux pourparlers. Cette situation, a conseillé le représentant, ne doit pas être perçue comme irréversible ou comme le point de non-retour mais plutôt comme une pause et un moment d'introspection car le coût de l'échec serait énorme. Mais, a concédé le représentant, le dialogue pour le dialogue sans volonté politique ni engagement à faire des choix difficiles n'est ni souhaitable ni favorable à la paix. Il a donc appelé à un moratoire sur les colonies de peuplement, à la libération des prisonniers et à la levée du blocus de Gaza. Il est important, s'est-il expliqué, d'atténuer les tensions et de rétablir un minimum de confiance pour reprendre au plus vite les pourparlers. La paix, la sécurité, la stabilité et le développement économique au Moyen-Orient dépendent « directement », a-t-il prévenu, de la création d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant.

Le représentant s'est ensuite félicité des progrès enregistrés sur le front des armes chimiques en Syrie, soulignant que le meilleur moyen d'en savoir plus sur les informations faisant état d'attaques au gaz moutarde est d'enquêter. N'oublions pas, a-t-il ajouté, que tous les jours, les armes classiques causent plus de morts que les armes chimiques. Il a appelé toutes les parties au conflit syrien et tous les pays qui entretiennent des relations spéciales avec elles, à revenir à la table des négociations pour trouver une solution politique à long terme soucieuse des aspirations de tous les Syriens. Il les a aussi appelées à respecter la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité sur l'accès humanitaire. La Syrie ne doit pas être pas oubliée au profit des autres crises urgentes.

M. GUILHERME DE AGUIAR PATRIOTA (Brésil) a prévenu que « nous sommes tous perdants dans cette situation » et argué que, dans le contexte actuel de la paralysie du processus de négociations, personne ne peut reprocher à l'État de Palestine de ne pas avoir défendu ses intérêts légitimes dans tous les fora multilatéraux, alors que la communauté internationale risque, à juste titre, d'être, une nouvelle fois, accusée de passivité. Nul n'a besoin d'un mécanisme d'alerte rapide pour savoir que les Palestiniens s'évertuent à attirer l'attention du Conseil de sécurité sur leur sort. En cette Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, le représentant, qui s'est félicité de l'unité recouvrée des Palestiniens, a appelé toutes les parties intéressées et engagées dans la solution à deux États, en particulier la société civile, à se joindre aux efforts visant à influencer le leadership de chaque partie pour qu'il assume pleinement ses responsabilités dans la création d'un environnement favorable à la paix au Moyen-Orient.

S'agissant de la Syrie, le représentant a souligné que la mise en œuvre du Communiqué de Genève de 2012 demeure l'objectif ultime et a réitéré sa préoccupation face à l'impact négatif des sanctions unilatérales sur les conditions de vie du peuple syrien. La nature de plus en plus radicale de certains groupes de l'opposition armée et la propagation des conséquences du conflit dans les pays voisins sont aussi une source de profondes préoccupations, a-t-il dit. Il a plaidé pour l'accès humanitaire sans politisation d'aucune des parties et a prévenu qu'invoquer la situation humanitaire pour justifier des opérations militaires ne feraient qu'aggraver les souffrances et les violations des droits de l'homme. Le représentant a réservé son dernier au Liban pour appeler tous les acteurs politiques à éviter l'escalade et à choisir la voie de la compréhension mutuelle.

M. IOANNIS VRILAS, de la délégation de l'Union européenne, s'est déclaré « extrêmement » préoccupé par les derniers développements survenus dans le processus de paix israélo-palestinien, qui font douter de la poursuite des négociations au-delà de la date limite du 29 avril 2014. L'Union européenne, a-t-il souligné, a toujours appuyé la réconciliation interpalestinienne, mais sur des bases claires et sûres. Une telle réconciliation doit se faire « derrière » le Président Abbas et conformément aux principes qu'il a énoncés dans son discours du 4 mai 2011. L'Union européenne attend donc de tout nouveau gouvernement palestinien qu'il respecte le principe de non-violence et qu'il reste engagé en faveur de la solution à deux États et d'un règlement pacifique négocié acceptant les obligations et les accords précédents, y compris le droit légitime d'Israël d'exister. Le fait que le Président Abbas reste pleinement en charge des négociations et qu'il ait le mandat de négocier au nom de tous les Palestiniens est un facteur qui montre que les négociations de paix peuvent et doivent se poursuivre, a estimé le représentant.

Sur la crise en Syrie, il a imputé « au régime syrien l'échec des deux premiers cycles de négociations à Genève. » Il a « regretté que ce régime ait annoncé des élections le 3 juin 2014, alors que toute élection doit se faire dans le cadre du Communiqué de Genève de 2012 ». Des élections organisées en dehors de ce cadre, en plein milieu du conflit, uniquement dans les zones contrôlées par le Gouvernement, et avec des millions de personnes déplacées, « ne peuvent être qu'une parodie de démocratie, et par conséquent, sans crédibilité et contraire aux efforts visant à trouver une solution politique », a estimé M. Mayr-Harting. Compte tenu de la situation des droits de l'homme en Syrie, le représentant a une nouvelle fois demandé au Conseil de sécurité de traiter, de manière urgente, de la culture de l'impunité qui prévaut en Syrie et d'en saisir la Cour pénale internationale (CPI). Il s'est dit préoccupé par les informations faisant état d'une attaque au gaz moutarde contre la population syrienne et a exigé que les auteurs soient traduits en justice. Il a conclu en se félicitant des progrès enregistrés au Liban.

M. SABRI BOUKADOUM (Algérie) a regretté que tous les efforts sérieux et crédibles déployés dernièrement pour sauver les perspectives d'une solution pacifique, juste et durable, y compris ceux des États-Unis, du Quatuor et de la Ligue des États arabes, continuent à être obstrués et compromis par Israël. Il a accueilli « avec une grande satisfaction » la conclusion d'un accord de réconciliation entre les « frères palestiniens », qui est une étape importante de la réalisation des aspirations palestiniennes. Il a aussi félicité le Gouvernement palestinien pour son accession récente à plusieurs conventions internationales, des mesures, a-t-il prédit, qui ne feront que renforcer les acquis de la résolution 67/19 par laquelle l'Assemblée générale a accordé le statut d'État observateur non membre à la Palestine. Il a voulu d'autres d'efforts pour rehausser ce statut et assurer à la Palestine la place à laquelle elle a droit au sein de la communauté internationale, y compris le statut de membre à part entière de l'ONU. La communauté internationale, a-t-il poursuivi, doit de toute urgence obtenir d'Israël qu'il respecte ses obligations et ses engagements en faveur de la solution à deux États. Il a espéré des progrès véritables et rapides pendant cette année de solidarité avec le peuple palestinien, y compris le règlement des questions liées au statut final, dont la question centrale de l'occupation, source de toutes les souffrances endurées par les Palestiniens.

M. LEVENT ELER (Turquie) a déclaré qu'aujourd'hui aurait dû être le dernier jour des pourparlers qui avaient débuté en juillet dernier entre Israël et la Palestine. « Malheureusement, une des deux parties a décidé de suspendre les pourparlers la semaine dernière. Nous regrettons profondément cette décision », a-t-il dit, rappelant le soutien de sa délégation à la réconciliation et à l'unité interpalestinienne. Le représentant a ensuite dénoncé les activités illégales israéliennes de peuplement et de démolition de maisons dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que les violences perpétrées par les colons, et il a demandé des mesures de la part de la communauté internationale. Il a rappelé les efforts déployés par le Gouvernement turc pour alléger les souffrances des réfugiés palestiniens, notamment au travers de projets bilatéraux à Gaza. Le représentant a par ailleurs évoqué la crise en Syrie, dénonçant l'instrumentalisation par la Syrie de la question de l'accès humanitaire aux populations en détresse. Le Gouvernement turc, a-t-il souligné, n'a pas ménagé sa peine pour venir en aide aux Syriens réfugiés dans son pays, qui sont maintenant près d'un million. L'insécurité du régime syrien a culminé avec l'annonce de la « soi-disante élection présidentielle », qui sera donc organisée sur fond de déplacements massifs de populations et d'attaques aveugles contre les civils, a-t-il dénoncé.

M. MOTOHIDE YOSHIKAWA (Japon) a déclaré à propos du processus de paix au Moyen-Orient que son pays suit de près le développement de la situation avec de graves préoccupations. Il a appelé Israël et la Palestine à ne pas commettre d'actes unilatéraux qui pourraient affecter négativement le processus de paix. Le Japon appuie les efforts de médiation des États-Unis et demande aux deux parties de poursuivre les pourparlers. Le représentant a ensuite parlé des initiatives japonaises visant à mobiliser l'investissement du secteur privé en Palestine, appelées « Corridor for Peace and Prosperity » et « Conference on Cooperation among East Asian Countries for Palestinian Development » (CEAPAD). À la deuxième réunion ministérielle de la CEAPAD, le 1<sup>er</sup> mars dernier, le Ministre des affaires étrangères du Japon a promis une aide de 200 millions de dollars à la Palestine.

Sur la situation en Syrie, le représentant a regretté qu'aucune amélioration n'ait pris place en ce qui concerne la situation humanitaire, ceci en dépit de la résolution 2139 (2014). Le Japon demande à toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, de cesser immédiatement les attaques contre les populations civiles. Elles doivent aussi assurer un accès humanitaire sûr, immédiat et sans entrave aux zones affectées par le conflit. S'agissant de l'aide humanitaire, le Japon s'est engagé à verser 120 millions de dollars supplémentaires lors de la conférence tenue au Koweït, le 15 janvier dernier. Tout ce montant a déjà été débloqué. Ce qui porte à 275 millions de dollars l'aide du Japon.

En ce qui concerne le processus politique, M. Yoshikawa a déploré l'absence de perspective concrète de reprise de la Conférence de Genève II. Le rejet du Gouvernement syrien de la proposition de M. Lakhdar Brahimi portant sur un débat parallèle sur le terrorisme et sur l'organe de transition fait qu'il est toujours plus difficile de sortir de cette impasse actuelle, a regretté le représentant. Quant à l'annonce par les autorités syriennes de l'organisation d'une élection présidentielle en juin, le représentant a rappelé les propos du Secrétaire général et de M. Brahimi selon lesquels « tenir des élections dans les circonstances actuelles pourrait endommager le processus politique ». Le Japon exhorte donc les deux parties à revenir à Genève avec la volonté politique d'aboutir à une transition politique, en accord avec le Communiqué de Genève.

M. AMER HIAL AL-HAJRI (Oman), qui s'exprimait au nom du Groupe de États arabes, a déclaré que la question de la Palestine attend depuis trop longtemps une solution de la part de la communauté internationale. Le Groupe des États arabes s'inquiète du siège continu et inhumain de Gaza par Israël, ainsi que des pratiques illégales d'Israël et condamne les incursions menées par les forces israéliennes et les colons israéliens sur les lieux de culte musulmans. Le représentant a demandé à la communauté internationale, à l'occasion de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, de mettre fin à ces exactions. Le Conseil doit assumer ses responsabilités, veiller au respect du droit international et faire cesser ces actes de provocations.

Il a indiqué que le Groupe des États arabes dénonce le terrorisme d'État et demande à Israël de mettre fin à son occupation illégale. L'annexion par les forces d'occupation israéliennes des territoires palestiniens et du Golan syrien représente une menace pour la stabilité dans la région, a-t-il ajouté.

Il a ensuite demandé à toutes les parties internationales, y compris au Conseil de sécurité, de ne pas faire obstacle à la réconciliation interpalestinienne en cours, et il a condamné les activités d'espionnage menées par Israël. Par ailleurs, la communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour mettre fin aux souffrances du peuple syrien, a poursuivi le représentant. Le nombre des victimes risque d'atteindre 350 000, a-t-il averti, en appelant à la facilitation de l'acheminement de l'assistance humanitaire au peuple syrien.

M. OMAR HILALE (Maroc) a déploré l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient en dépit des efforts des États-Unis. Mais le Maroc continue d'appuyer ces efforts menés par le Secrétaire d'État, M. John Kerry, a dit le représentant, indiquant que son pays est attaché à la solution à deux États et à un État palestinien indépendant vivant dans les frontières d'avant 1967. En outre, le Maroc dénonce toute tentative de changement démographique à Jérusalem-Est ainsi que l'occupation des lieux saints, a plaidé le représentant. La protection de Jérusalem est au cœur du processus de paix au Moyen-Orient, et la ville doit devenir la capitale de la Palestine, a encore dit le représentant du Maroc. Il s'est félicité de la récente réconciliation entre factions

palestiniennes, qui montre que les Palestiniens sont sur la bonne voie. La position de la Palestine s'en trouve renforcée, s'est-il réjoui, qu'il s'agisse de revendication pour la paix, de la question de la légitimité internationale, ou pour le règlement durable du conflit. Il a ajouté que beaucoup d'espoirs ont été placés dans les efforts du Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry. Il faut que les parties surmontent les obstacles, sans faire de chantage, a dit le représentant. Sur la Syrie, il a rappelé que 6 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et plus de 2 millions à l'extérieur. Toutes les parties doivent respecter la résolution 2139 du Conseil de sécurité, a déclaré le représentant. Le Maroc exhorte enfin les parties à la reprise de la Conférence de Genève II, a-t-il indiqué tout en demandant également le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban.

M. GHOLAMHOSEIN DEHGhani (République islamique d'Iran), qui s'exprimait au nom du Mouvement des pays non alignés (MNA), a estimé que le processus de paix au Moyen-Orient se trouvait une nouvelle fois dans une situation dangereuse du fait de la position persistante de rejet d'Israël. L'échec à résoudre cette question et la poursuite du conflit, en dépit de la clarté du droit international, y compris les demandes faites par le Conseil de sécurité, continue de compromettre la crédibilité du système international et le principe de l'état de droit, a-t-il déclaré.

Le Mouvement des pays non alignés, a-t-il dit, exhorte le Conseil de sécurité à agir immédiatement pour s'acquitter de ses devoirs en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte des Nations Unies et à contribuer de manière tangible à une solution au conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit israélo-arabe.

Au Liban, les dispositions de la résolution 1701 (2006) doivent être appliquées d'une façon qui garantisse la consolidation de la sécurité et de la stabilité du pays et empêche Israël de se livrer à ses violations quotidiennes de l'espace aérien libanais, a préconisé M. Dehghani.

S'agissant du Golan syrien, le MNA condamne toutes les mesures prises par Israël, la Puissance occupante, pour modifier les statuts juridique, physique et démographique de cette région occupée, lesquelles se sont intensifiées à la faveur de la crise en Syrie, a-t-il affirmé.

En sa capacité nationale, le représentant a rejeté catégoriquement les accusations portées par Israël, dans son intervention, à l'égard de la République islamique d'Iran. L'Iran recherche la paix et la justice, a-t-il dit, souhaitant que ces principes l'emportent dans la région du Moyen-Orient.

M. GERT ROSENTHAL (Guatemala) a affirmé que la diplomatie et le dialogue constituent la meilleure voie pour résoudre chacun des conflits au Moyen-Orient. Il convient de faire cesser les violences en Syrie avant de négocier une solution politique, a-t-il préconisé, en s'associant à tous les appels lancés pour que tous les auteurs de violations des droits de l'homme soient dûment jugés et punis. S'inquiétant de l'annonce de la tenue d'élections en Syrie le 3 juin prochain, il a jugé impératif de respecter et de mettre en œuvre dans les meilleurs délais les résolutions du Conseil de sécurité.

Saluant les efforts du Secrétaire d'État américain pour faire progresser les négociations entre Israéliens et Palestiniens, le représentant du Guatemala a regretté la prise de décision unilatérale du Gouvernement d'Israël, qui empêche toute avancée. L'accord de réconciliation signé entre le Fatah et le Hamas pourrait s'avérer positif, car il effacerait les divisions et tensions qui avaient marqué les relations des deux partis depuis plusieurs années, a estimé M. Rosenthal.

Conscient des difficultés du processus de paix, il a appelé les parties prenantes à s'engager avec sérieux dans les discussions autour des questions qui subsistent, affirmant que la participation de la communauté internationale, en particulier du Quatuor et des acteurs régionaux, était essentielle dans ce processus.

M. PENDAPALA ANDREAS NAANDA (Namibie) a dit que le peuple palestinien continue de souffrir de l'injustice et de l'oppression, et se trouve privé de liberté et de paix, sur sa terre qui continue d'être occupée par Israël. Préoccupée par la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés et par le fait qu'Israël continue de miner la possibilité de la solution à deux États à cause de ses actions à Jérusalem-Est, y compris le fait de pousser les Arabes en dehors de la ville, la Namibie rappelle au Conseil de sécurité qu'il est de la responsabilité de toute la communauté internationale d'envisager des mesures pratiques pour faire face aux actes d'Israël, en particulier à Jérusalem-Est. Les actions d'Israël constituent un type sophistiqué de nettoyage ethnique, ce qui est une forme d'apartheid. La Namibie appelle Israël à respecter les résolutions du Conseil de sécurité, a dit le représentant qui s'est dit gravement préoccupé par la déclaration du Premier Ministre d'Israël, M. Benjamin Netanyahu, de suspendre les pourparlers de paix à cause de l'accord de réconciliation entre l'OLP et le Hamas. Un point clef pour la paix dans la région, qui est d'une extrême urgence, est que Jérusalem doit être ramenée sur l'agenda politique, a estimé le représentant. Il a également demandé l'accession sans condition de la Palestine au statut d'État Membre des Nations Unies et de tous les organismes de l'ONU.

M. RAJA REZA BIN RAJA ZAIB SHAH (Malaisie) a réitéré l'engagement de la Malaisie en faveur de la mise en œuvre des initiatives telles que l'Initiative de paix arabe, les accords d'Oslo, et la Feuille de route du

Quator. Malgré les efforts du Secrétaire d'État américain John Kerry, pour faciliter les négociations directes, il a constaté qu'il y avait une asymétrie entre l'occupant et l'occupé, a relevé le représentant. La Malaisie reste déterminée à assister le peuple palestinien dans sa quête d'un État palestinien, a-t-il dit. À cet égard, il a salué la décision des dirigeants palestiniens d'accéder à 15 conventions internationales. Le représentant s'est inquiété de la situation dans les territoires palestiniens occupés et a condamné la désacralisation et l'invasion illégale de la mosquée Al-Aqsa par les forces de sécurité israéliennes et les colons extrémistes. Il a aussi déploré la situation critique à Gaza et notamment l'insécurité alimentaire et énergétique que subit la population. La Malaisie est également préoccupée par la grave situation humanitaire qui prédomine en Syrie, a dit le représentant avant de réitérer son soutien aux efforts déployés internationalement pour amener les parties à sortir ce pays de la crise. Enfin, il s'est félicité des progrès accomplis par le nouveau Gouvernement libanais vers la sécurité et la stabilité du pays.

M. JON ERLINGUR JONASSON (Islande) a réitéré l'appel de son pays au Conseil de sécurité pour qu'il réfère la situation en Syrie à la Cour pénale internationale. Le Conseil doit favoriser une solution politique et pacifique dans ce pays, a-t-il dit. Les parties ont montré leur manque de volonté en ce qui concerne le dépôt des armes sans des actions de la communauté internationale et le Conseil doit démontrer qu'il fait tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir une nouvelle tragédie humaine. Le Gouvernement de la Syrie et toutes les autres parties au conflit doivent respecter strictement le droit international humanitaire et les droits de l'homme, y compris en accordant un accès immédiat à l'assistance humanitaire pour que l'on puisse soulager les souffrances des civils. Ce n'est pas un choix, c'est une obligation, a clamé le représentant de l'Islande. Il n'est pas acceptable que le monde soit témoin de la déchéance d'un peuple soumis à la famine, comme c'est le cas à Yarmouk, a déclaré M. Jonasson.

Au Moyen-Orient, le processus de paix israélo-palestinien est à l'arrêt, a constaté le représentant qui a, à son tour, félicité le Secrétaire d'État américain pour son implication directe dans le processus et son dévouement. Il a espéré que les parties retourneront à la table des négociations. Cependant, a relevé M. Jonasson, le processus en lui-même n'est pas un objectif mais un moyen pour atteindre une fin, qui est de parvenir à un accord sur le statut final. Ce qui conduirait à la fin de l'occupation et à la solution à deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Si les négociations ne reprennent pas rapidement, le Conseil de sécurité devra focaliser son attention sur le conflit et s'engager activement dans la recherche d'un règlement pacifique, a exhorté le représentant.

M. GUSTAVO MEZA-CUADRA (Pérou) a reconnu la nécessité de mettre en œuvre la résolution 181 de l'Assemblée générale établissant les bases de la création de « deux États sur le territoire de la Palestine, un arabe et un autre juif, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres mutuellement reconnues, dans un climat de paix et de sécurité exempt de menaces et d'actes belliqueux ».

Dans cette logique, le Pérou a appuyé l'octroi du statut d'État membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à la Palestine. Évoquant la visite, en février dernier, du Président Humala en Israël et en Palestine, M. Velasquez a estimé que celle-ci avait permis de réaffirmer aux deux parties la position historique du Pérou.

Dans ce même esprit, le Pérou reconnaît à Israël le droit de se développer dans la paix et l'harmonie, au même titre que ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et libres de toute menace contre sa population. Le Pérou condamne donc vigoureusement tout acte d'agression contre Israël. M. Velasquez a exhorté Israël à cesser immédiatement ses pratiques de construction de colonies de peuplement et de démolition de maisons palestiniennes et d'expulsion de Palestiniens.

Mme ALYA AHMED SAIF AL-THANI (Qatar) a affirmé qu'Israël était responsable de l'échec des négociations avec les Palestiniens lancées il y a neuf mois sous l'égide des États-Unis. Elle a réitéré l'inquiétude qu'éprouve le Qatar concernant la répercussion des politiques israéliennes, qui entravent tout mouvement vers l'établissement de la paix. Elle a exprimé la satisfaction du Qatar quant à la réconciliation nationale interpalestinienne, appelant la communauté internationale à l'appuyer. Elle a souligné la solidarité du Qatar avec le peuple palestinien dans sa lutte juste contre l'occupation.

Concernant la Syrie, elle a dit que la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité « n'était toujours pas mise en œuvre, la situation humanitaire se dégradant constamment dans le pays ». Le silence de la communauté internationale « après les récentes attaques à l'arme chimique est intolérable », a-t-elle dit, mettant l'accent « sur la nécessité pour le Conseil de sécurité de prendre des mesures efficaces en vue de mettre un terme à ces massacres et de créer un mécanisme pour juger les auteurs de crimes de guerre en Syrie. »

M. ADBOU SALAM DIALLO, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a salué les initiatives diplomatiques inlassables de la communauté internationale, en particulier, celles que mène l'Administration américaine depuis quelques mois. Ces négociations étaient la meilleure chance de ces dernières années de trouver une solution négociée, a-t-il affirmé.



Il a estimé que les pourparlers entre Palestiniens et Israéliens ont été compromis par les activités de peuplement illégales d'Israël, qui ont augmenté de 130%, et par le non-respect de l'engagement pris par Israël de libérer les prisonniers qui, aux termes des Accords d'Oslo, auraient dû l'être depuis longtemps.

Alors que la date butoir fixée il y a neuf mois est arrivée, le Comité constate avec préoccupation « le manque apparent de progrès et la révision des attentes à la baisse », a commenté M. Diallo, en indiquant que l'appui au processus de paix a été le thème principal de la Réunion internationale des Nations Unies que le Comité a organisée à Quito, en Équateur, les 25 et 26 mars. « Nous continuons de soutenir la recherche d'un règlement global sur la base des modalités convenues, notamment le retour aux frontières de 1967 », a-t-il expliqué, en déclarant que le Comité demande aux parties « d'honorer leurs engagements, de faire preuve de bonne volonté, de cesser toutes activités illégales et de ne pas poser de nouvelles exigences qui ne font que susciter la méfiance ».

La semaine dernière, a rappelé M. Diallo, le Comité a tenu une table ronde avec d'éminents spécialistes du droit international afin de débattre de l'application de diverses mesures, en particulier du statut juridique des prisonniers palestiniens et des solutions dont disposent la Palestine, compte tenu de son adhésion aux Conventions de Genève, aux Conventions de la Haye et à d'autres traités internationaux.

M. Diallo a demandé au Conseil d'insister auprès de la Puissance occupante pour qu'elle mette fin aux détentions arbitraires et aux mauvais traitements infligés aux prisonniers, et qu'elle libère les détenus palestiniens et leur offre des soins médicaux. Il a dénoncé le fait que la communauté internationale « semble amorphe en ce qui concerne la poursuite des activités illégales de colonisation israélienne dans le territoire palestinien occupé. Pour M. Diallo, la résolution sur les colonies de peuplement que le Conseil des droits de l'homme vient d'adopter est, de ce point de vue, une première mesure visant à rectifier ce déséquilibre. La communauté internationale devra de plus en plus appliquer uniformément les normes internationales pertinentes, a-t-il souligné.

Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a aussi fait part de la profonde préoccupation du Comité suscitée par la multiplication des actes de provocation commis par des extrémistes et des dirigeants politiques israéliens autour des lieux saints de Jérusalem. Pour faire toute la lumière sur cette situation, le Comité, en coopération avec la Turquie et l'Organisation de la coopération islamique (OCI), organisera à Ankara, les 12 et 13 mai, une Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Jérusalem.

M. AHMED FATHALLA, Ligue des États arabes, a déclaré que la Ligue s'est efforcée de créer une véritable vision du conflit israélo-palestinien et s'est donnée pour objectif de trouver une solution juste, complétant ainsi les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qu'Israël ignore depuis des années. Le représentant a donc jugé important que le Conseil rappelle Israël à ses obligations, s'agissant en particulier de l'implantation des colonies de peuplement qu'il a poursuivi pendant les négociations de paix. Depuis le début, a-t-il accusé, Israël semble chercher des excuses pour interrompre les négociations et vient d'en trouver une dans la réconciliation interpalestinienne. Or, l'unité palestinienne est un élément important de la création d'un État palestinien et de la solution à deux États. Le succès de cette réconciliation, a insisté le représentant, est le seul moyen d'assurer l'unité et l'intégrité du territoire palestinien. Il est important de le reconnaître, au lieu de l'utiliser comme excuse pour quitter la table des négociations.

Il faut, a-t-il préconisé, changer de méthodologie et mettre fin à l'occupation. La timidité du Conseil de sécurité a, par le passé, été bien décevante pour la Ligue, a avoué le représentant. Il faut condamner la confiscation des territoires et des ressources naturelles à laquelle se livre Israël. Il faut imposer le respect du droit international. S'agissant de la Syrie, le représentant a estimé que la communauté internationale doit assumer sa responsabilité, compte tenu de l'impasse entre l'opposition et le Gouvernement syrien. Il a aussi appelé au respect des résolutions contre les violations par Israël des espaces aérien, maritime et terrestre du Liban. Le conflit au Moyen-Orient, a-t-il prévenu, ne se limite à sa dimension régionale. Il est multidimensionnel et a des implications internationales. Le Conseil de sécurité doit remplir sa mission et s'attacher au préambule de la Charte qui appelle à protéger les futures générations du fléau de la guerre.

M. JEREMIAH NYAMANE KINGSLEY MAMABOLO (Afrique du Sud) a regretté que, malgré les efforts consentis par les États-Unis ces neuf derniers mois, les négociations israélo-palestiniennes subissent une paralysie et régressent et risquent d'être indéfiniment gelées. Les obstacles créés par l'occupation illégale de la Palestine perdurent, a-t-il déploré.

La suspension des négociations ne contribuera pas à la recherche de la solution à deux États, a-t-il souligné, affirmant que la solution envisagée par les Accords d'Oslo est démantelée, pièce par pièce, à chaque fois qu'une nouvelle colonie de peuplement est annoncée par Israël. Les autorités israéliennes confisquent, de fait, les territoires occupés, et isolent Jérusalem des autres régions, a accusé M. Mamabolo.

La création, d'ici à quelques semaines, d'un gouvernement palestinien d'unité, qui pourrait même voir le jour dans une semaine, est un pas significatif, a-t-il commenté, ajoutant qu'il serait temps que la communauté

internationale fasse preuve de créativité, car le processus de rapprochement entre Israël et la Palestine ne se fera que par la confiance.

M. MANSOUR AYYAD SH A ALOTAIBI (Koweït) a déclaré que le processus de paix au Moyen-Orient traversait une période aussi délicate qu'imprévisible. Il a accusé Israël d'être responsable du blocage du processus. La communauté internationale devrait faire pression sur la Puissance occupante israélienne afin que celle-ci abandonne sa politique extrémiste, notamment concernant Jérusalem, et qui menace la stabilité de la région, a dit le représentant. Il a appelé le Conseil de sécurité à prendre des mesures urgentes pour protéger Jérusalem.

Le Koweït exige qu'Israël mette en œuvre la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité en se retirant du Golan syrien et en revenant à la ligne du 4 juin 1967. Il demande en outre le respect de la souveraineté du Liban et l'application de la résolution 1701 (2006).

Le Koweït appelle enfin à une reprise des négociations concernant la crise en Syrie sur la base du Communiqué de Genève.

M. DESRA PERCAYA (Indonésie) a souligné que ce débat venait à point nommé, car il coïncide avec la fin des neuf mois de négociations entre la Palestine et Israël, mais que l'Indonésie était particulièrement préoccupée par le fait qu'il y a une semaine, Israël a décidé d'y mettre fin suite à l'accord historique signé entre Palestiniens en vue de former un gouvernement d'unité.

M. Percaya a dit à cet égard que la réconciliation interpalestinienne est un droit inaliénable du peuple palestinien autant que celui du droit à l'autodétermination. En conséquence, il a félicité les Palestiniens pour leur désir de s'unir et a appelé la communauté internationale à les encourager.

Le représentant indonésien a exhorté Israël à mettre fin à ses politiques de peuplement illégales, qui constituent le véritable problème entravant les négociations. Il a parlé de « l'augmentation effarante du rythme d'implantation des colonies de peuplement », qui a atteint 123% en 2012-2013 par rapport à la période précédente.

M. ABULKALAM ABDUL MOMEN (Banladesh) a souligné la nécessité d'adopter une stratégie nouvelle et audacieuse au Moyen-Orient. La communauté internationale doit mettre en œuvre un plan pouvant permettre de parvenir à un règlement juste et durable de la question israélo-palestinienne, l'ONU devant jouer le rôle qui lui revient à cet égard.

Le représentant a dit espérer que la direction israélienne facilite une solution à deux États. Il a mis l'accent sur la nécessité d'investir des ressources politiques essentielles en vue de la réalisation de l'aspiration inaliénable et légitime du peuple palestinien à un État de Palestine indépendant et viable avec Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et l'harmonie.

M. SHAVENDRA SILVA (Sri Lanka) a incité la communauté internationale à garder espoir dans cette étape critique pour les Palestiniens. Dans ce contexte, il a appelé Israël à mettre immédiatement fin à ses activités de construction de colonies de peuplement, et les parties concernées par les négociations, à faire preuve de retenue.

À l'instar d'autres intervenants, il a plaidé en faveur de la levée du blocus économique de Gaza et d'un appui aux agences humanitaires opérant dans ce territoire, en particulier l'UNRWA. Il a espéré qu'aucun effort ne sera épargné pour permettre aux deux peuples concernés de finalement coexister dans la paix et la stabilité.

M. OSCAR LEÓN GONZÁLEZ (Cuba) a constaté qu'en dépit des débats du Conseil, aucun progrès tangible n'a été accompli, et que les principaux problèmes persistent dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, l'obstacle majeur étant l'occupation israélienne illégale.

Il a exhorté le Conseil à jouer le rôle qui lui revient dans la défense de la paix et la sécurité internationales par l'adoption immédiate de mesures pratiques concrètes obligeant Israël à cesser ses agressions contre le peuple palestinien. Il a salué la décision historique de l'Assemblée générale, dont les membres ont accordé à la Palestine le statut d'État observateur non membre de l'ONU.

Passant à la situation en Syrie, le représentant a réitéré la nécessité d'une solution politique à la crise qui affecte ce pays, et s'est opposé à toute tentative de changement de régime par la force et la violence. « Il est de l'obligation du Conseil de sécurité de favoriser la paix, jamais la violence », a-t-il déclaré, en appuyant le droit du peuple syrien à l'autodétermination, sans ingérence ni intervention étrangère.

Il a encouragé, par ailleurs, la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques et la conclusion d'accords en vue de la destruction de tout l'arsenal d'armes chimiques de la Syrie, tout en déplorant que Genève n'ait pas abouti à un accord entre les parties concernées.

M. MAMADI TOURÉ (Guinée), qui s'exprimait au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a dénoncé la suspension des négociations israélo-palestiniennes par Israël et le statu quo actuel, qui est indéfendable. La poursuite d'un processus de paix crédible exige un engagement sérieux de la communauté internationale, a-t-il dit.

L'OCI, a-t-il dit, appelle le Conseil de sécurité à faire respecter ses résolutions et à empêcher Israël de mettre en œuvre ses pratiques et politiques illégales. L'OCI condamne également l'escalade récente d'actes de provocation et d'incitation, comme ceux commis le mois dernier par des colons israéliens. L'annexion de Jérusalem est une démarche rejetée et non reconnue par la communauté internationale, a-t-il ajouté. L'OCI salue l'accord de réconciliation conclu par les deux parties palestiniennes, et elle souhaite le plein succès de cette union naissante.

M. SACHA SERGIO LLORENTY SOLÍZ (Bolivie) s'est félicité que la Palestine ait décidé de déposer ses instruments d'accession à 15 traités internationaux, la plupart relative aux droits de l'homme, ce qui montre, à l'évidence la volonté du Gouvernement et du peuple palestiniens d'appartenir à part entière au concert des nations, sur un pied d'égalité et avec les mêmes droits et obligations que les autres.

De la même façon, M. Llorenty Solíz a salué le processus de réconciliation engagé entre le Hamas et le Fatah, qui a abouti à l'accord de la semaine dernière. Cet accord constitue un message fort de soutien à la démarche du Président Abbas en vue de l'établissement d'une paix durable, a estimé le représentant.

Il a, par contre, déploré la suspension, par Israël des négociations de paix, et lancé un appel vibrant afin d'éviter « par tous les moyens possibles, que le peuple palestinien soit victime de ce qui pourrait être l'une des plus grandes tragédies du XXI<sup>e</sup> siècle ».

M. JAMAL FARES ALROWAIEI (Bahreïn) a souligné la nécessité de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et les différents mandats sur la question du Moyen-Orient. Il a salué l'accord de réconciliation signé récemment entre le Fatah et le Hamas, souhaitant qu'il mette un terme aux divisions internes palestiniennes. Aucune solution ne peut intervenir sans la fin de l'occupation de terres arabes, y compris Jérusalem et le Golan, a souligné le représentant.

Il a en outre mis l'accent sur l'importance de respecter les principes de légitimité internationale, en particulier la quatrième Convention de Genève de 1949.

Reprenant la parole, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, s'est fait l'écho des nombreux appels à la prudence et a fait part, à la fin du débat, de sa ferme détermination à demeurer engagé dans le processus de paix.

Reprenant la parole, la délégation d'Israël a dénoncé « la campagne politique dangereuse et bien orchestrée menée notamment par la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique (OCI) contre Jérusalem. Israël respecte les droits de toutes les religions et Jérusalem est ouverte à toutes les religions », a-t-elle dit.

Elle a, de même, critiqué vivement les interventions des délégations de l'Arabie saoudite et du Liban. En outre, malheureusement, un État important de la région a cru bon de dénoncer la seule démocratie du Moyen-Orient, a dit le représentant d'Israël.

\* \* \* \* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel